



D 2025-006

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq le 4 février à 20 h 00, se sont réunis en mairie, les membres du conseil municipal de la Commune d'AILLON LE JEUNE,

Sous la présidence de Serge TICHKIEWITCH, Maire

Dûment convoqués le 31 janvier 2025.

Présents: Odile CHALAMEL, Marc FLEURY, Pascal GINOLLIN, Amandine PAGET, Mathieu

SCIASCIA, Serge TICHKIEWITCH.

Absents excusés: Pierre-Damien GALENE donne pouvoir à Odile CHALAMEL, Jérôme

GINOLLIN donne pouvoir à Serge TICHKIEWITCH

Absent: Céline ROCH EUVRARD

Assiste à la réunion : Christophe MAREC Secrétaire de séance : Pascal GINOLLIN

Nombre de membres en exercice : 9	Ne prend pas part au vote : 0
Nombre de membres présents : 6	Votes pour : 8
Nombre de suffrage exprimés : 8	Votes contre : 0
	Abstentions: 0

Objet : Convention pour l'entretien de la zone de bivouac de la place à Baban par l'association Les Volants Bauges.

Vu la délibération n°2021-052 du 22 juin 2021 autorisant la création de l'aire de parapente sur la parcelle E16;

Vu la délibération n°2021-064 du 14 septembre 2021 sur la création de la rando-bivouac sur la place à Baban;

Il a été convenu avec le Club des Volants Bauges, en contre partie de la mise à disposition de l'aire d'envol, de signer une convention pour l'entretien de la zone de bivouac de la place à Baban. Cette convention est d'une durée de 1 an, avec renouvellement par tacite reconduction.

Après échange et discussion, le Conseil Municipal :

- Accepte les termes de la convention
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus, Au registre sont les signatures, Pour copie conforme.

Le Maire,

Serge PICHKIEWITCH

Le Secrétaire de Séance,

Pascal GINOLLIN